

## CHARTRE DE L'ASSOCIATION

### MODALITES D'ADHESION

#### Procédure d'inscription

L'inscription ou la réinscription à l'A.S.C.E les Dauphins et la participation aux activités, entraînements et compétitions, est conditionnée par le dépôt d'un dossier d'adhésion complet, ainsi qu'au règlement de la cotisation annuelle.

Ce dossier peut être retiré au bureau de l'ASCE les Dauphins ou téléchargé sur le site de l'association.

#### Pièces à fournir

Le dossier d'adhésion dûment complété

1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité désirée de moins de trois mois (ou le questionnaire de santé)

Le règlement de la cotisation annuelle

Une enveloppe timbrée

1 photo d'identité récente

Le formulaire de la FFN : feuille de renseignements et assurance

Toutes ces pièces doivent être impérativement remises à l'administration du club avant le premier entraînement.

#### La cotisation

La cotisation est annuelle. Son montant est défini par le comité directeur et voté lors de l'assemblée générale, elle diffère en fonction de l'activité et du statut de l'adhérent.

Aucun remboursement de cotisation n'est consenti par l'A.S.C.E les Dauphins, sauf pour des raisons médicales, sur présentation de pièces justificatives.

La licence FFN est obligatoire pour toutes les activités et en sus du prix de l'adhésion.

### FONCTIONNEMENT SPORTIF

#### Saison sportive

En principe, la saison sportive débute mi- septembre et se clôture mi-juin selon fermeture de la piscine pour vidange.

#### Compétitions et Stages

L'inscription aux activités du pôle compétition implique un minimum d'assiduité aux entraînements et aux compétitions de la part des adhérents.

Les adhérents des groupes compétitions doivent prévoir l'achat de tenues de compétitions et la participation aux frais de déplacement éventuels lors des compétitions durant toute la saison sportive.

Les amendes (forfaits) pour non présentation aux compétitions/meeting sont à la charge des familles.

### VIE DE L'ASSOCIATION

#### Comportement des adhérents et des familles

Les adhérents de l'A.S.C.E les Dauphins et leurs familles représentent l'association lorsqu'ils participent aux diverses manifestations sportives. A ce titre, ils doivent en toute circonstance promouvoir les valeurs du sport, respecter les personnels et les règlements internes du stade nautique Gabriel Menut ainsi que ceux des autres établissements fréquentés.

#### Comportement dans les vestiaires

- \* L'accès aux vestiaires se fait uniquement après avoir enlevé ses chaussures
- \* Seuls les parents des jeunes enfants, peuvent être autorisés à accéder aux vestiaires pour les aider à se changer et devront impérativement se déchausser.
- \* Il est strictement interdit d'être nu dans les couloirs des vestiaires et dans les douches
- \* L'utilisation des vestiaires individuels ou collectifs est impératif pour se changer

#### Comportement sur le bord des bassins et dans les tribunes

- \* Les tribunes sont ouvertes aux parents et/ou accompagnateurs
- \* L'accès sur le bord des bassins est uniquement réservé aux adhérents, entraîneurs et compétiteurs
- \* Il est formellement interdit de courir et de chahuter sur le bord des bassins et dans les tribunes
- \* A l'issue de leur entraînement ou de leur cours les adhérents doivent regagner les vestiaires sans s'attarder dans les autres bassins

#### Obligations et devoirs des parents et des adhérents

- \* Tous les adhérents doivent respecter et n'occasionner aucune gêne pour les autres activités et associations partageant les infrastructures d'entraînement
- \* Tous les adhérents doivent impérativement respecter les jours et horaires d'entraînements qui leur sont indiqués à l'inscription
- \* Les parents ou représentants légaux des adhérents mineurs doivent veiller à leur présence aux entraînements et aux compétitions. L'association décline toute responsabilité en dehors des lieux, jours et horaires d'entraînements et de compétitions.
- \* Aucun adhérent mineur ne peut quitter seul le stade nautique avant la fin des entraînements ou des compétitions
- \* L'association ne peut être tenue pour responsable des dégradations et pertes (matériel, clés de casier) les frais liés à ceux-ci sont à la charge de l'adhérent ou de son représentant légal.
- \* Chaque adhérent est responsable de son matériel et de ses effets personnels, l'A.S.C.E les Dauphins décline toute responsabilité, en cas de perte, de vol ou de casse.
- \* L'adhésion à l'A.S.C.E les Dauphins, implique pour chaque adhérent, parent ou responsable légal, l'autorisation de capter et d'exploiter nommément sur tout support, toutes les photographies ou vidéos prises dans le cadre des activités de l'association. De les conserver pour une durée illimitée, sans aucune contrepartie financière.
- \* Bonnet de bain obligatoire et lunettes vivement conseillées pour les activités de natation.